

**PROCES-VERBAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 mai 2015

L'an deux mil quinze et le vingt-neuf mai, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur KAARSBURG Georges, Maire.

PRESENTS : MM : KAARSBURG Georges, BOUVIER Hélène, BIZOT Jean-Yves, KAARSBURG Thierry, MENESTREL Stéphane, SAUVAGEOT Yves, FOURCADE Jacques, DETROYE Jean-Claude, DEFRAIN Josiane, SAUVAGEOT Flavien.

ABSENTS : PIERDON Michel.

M. KAARSBURG Thierry a été élu secrétaire, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 22/05/2015

Date d'affichage : 05/06/2015

La séance est levée à 22h30

Le Conseil Municipal, après délibération, admet en non-valeur la somme de trois centimes, à l'article 6541, créances irrécouvrables.

Voté à l'unanimité

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte le devis de l'entreprise Jean-Paul WAECHTER pour les travaux d'abattage-façonnage, en la forêt de Senaide, pour la saison 2015 – 2016, au prix de 8.45€ HT / m³, y compris les chablis dispersés.

Voté à l'unanimité

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte le devis n° DC0945 du 18/02/2015, de la société BAGUE Bruno, concernant le remplacement de la pompe immergée, de la station de pompage de Senaide, pour un montant de 4 384.90€ HT (quatre mille trois cent quatre-vingt-quatre euros quatre-vingt-dix cents).

Voté à l'unanimité

M. Le Maire expose au Conseil Municipal, la nécessité de rendre accessible pour tous, les lieux recevant du public à Senaide.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise Monsieur Le Maire à demander :

- Des devis aux entreprises de son choix pour effectuer les travaux utiles afin que les ERP de Senaide soient accessibles pour tous.
- Une subvention au Conseil Départemental et au service de la préfecture (état).
- L'autorise à signer tout document à cet effet.

Voté à l'unanimité

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte les devis, concernant les travaux de réfection du logement communal n° 1 comme suit :

- Isolation murs plafonds : Devis n° 536-1/2015 du 31/01/2015 de l'artisan Joël CLAUDE, pour un montant de 4 558.63€ HT (quatre mille cinq cent cinquante-huit euros soixante-trois cents)
- Travaux sanitaire : Devis n° 1503004 du 04/03/2015 de la société SANITECH pour un montant de 2 483.40€ HT (deux mille euros quatre cent quatre-vingt-trois euros quarante cents). Afin d'éviter un conflit d'intérêt, M. SAUVAGEOT Flavien, qui travaille pour SANITECH, a quitté la séance lors du vote de ce devis.

Voté à l'unanimité

Le Conseil Municipal, après délibération, refuse à 7 voix sur 10, d'adhérer et de cotiser à l'association du Parc Naturel Régional « aux sources du parc ». Deux voix étaient pour et une abstention.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte

- De recourir au service de l'ADT88 d'Epinal pour réaliser l'étude technique et financière des travaux de voirie des chemins communaux.
- Coût de la prestation : 600€ HT (six cents euros).
- Autorise M. Le Maire à signer tout document à cet effet.

Voté à l'unanimité

Suite à une erreur de procédure, le compte administratif 2014 de la commune doit être, de nouveau, soumis à délibération.

Pour cela, M. BIZOT Jean-Yves, 1^{er} adjoint est nommé Président de séance et suite au vote en l'absence de M. Le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, a approuvé le compte administratif 2014 de la commune.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 8 avril 2015.

Vote : 9 pour

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise M. Le Maire à demander une subvention au Conseil Départemental pour l'isolation d'une partie des plafonds de la Mairie et de sa mise aux normes pour l'accessibilité aux handicapés.

Vote à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire,
M. KAARSBERG Georges